



**INSTITUT DE FORMATION
DE LA BOURSE DE TUNIS**

CERTIFICATION INTERNATIONALE
CORPORATE FINANCE



L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS

L'Institut de Formation de la Bourse de Tunis IFBT est le centre de formation de l'Association des Intermédiaires en Bourse AIB.

Il s'adresse aux professionnels de la finance et met à leur disposition une large gamme de formations qui préconisent le développement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions dans un environnement financier en perpétuelle évolution.

L'IFBT est accrédité par **Chartered Institute for Securities & Investment CISI** en tant que centre de formation pour la certification "*Certificate in Corporate Finance*", attribuée par cet institut de renommée internationale.

LA FORMATION CORPORATE FINANCE

La formation fournit aux candidats une bonne connaissance des concepts fondamentaux de la finance d'entreprise. Elle leur permet notamment de :

- Acquérir les bases nécessaires pour faire une analyse financière d'une entreprise à partir de ses états financiers ;
- Comprendre les notions inhérentes au coût du capital et à la Création de Valeur ;
- Connaître les principales méthodes de valorisation d'une entreprise ;
- Acquérir les principes de base des opérations financières liées à la finance d'entreprise (F&A, IPO, ...) ;
- Appréhender l'environnement réglementaire en Tunisie et les règles régissant les marchés financiers et les opérations liées à la finance d'entreprise.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Cette formation est destinée aux :

- Cadres financiers des institutions financières ;
- Analystes financiers des intermédiaires en bourse, des sociétés de gestion et des SICAR ;
- Directeurs financiers de groupes industriels...

Elle s'adresse, en particulier, aux professionnels utilisant les techniques d'analyse financière et d'évaluation.

QUELLE VALEUR AJOUTEE POUR LES EMPLOYEURS ?

Le certificat attribué par l'institut à l'issue de la formation valide les acquis et atteste de la maîtrise des concepts de base de la finance d'entreprise et de la réglementation afférente.

Se doter de personnes qualifiées est garant d'une forte qualité de service et de conseil à la clientèle et d'une capacité d'adaptation aux changements permanents du marché.

QUELLE VALEUR AJOUTÉE POUR LES CANDIDATS ?

EN TERMES DE SAVOIR

- La formation fournit aux candidats les compétences nécessaires à l'analyse et l'évaluation financière des sociétés à introduire en bourse et le suivi des sociétés déjà cotées.
- Elle procure des connaissances théoriques, techniques et pratiques qui favorisent le développement des capacités de diagnostic, d'analyse, de synthèse, de jugement et de prise de décision.

EN TERMES DE SAVOIR-FAIRE

- La formation permet aux candidats d'approfondir leurs connaissances dans le métier.
- Avoir une bonne connaissance des concepts fondamentaux de la finance d'entreprise est un atout indispensable pour pouvoir communiquer efficacement avec la clientèle.

EN TERMES D'AVENIR

- La formation constitue une étape incontournable pour les professionnels souhaitant poursuivre des formations plus spécialisées en finance et plus particulièrement en matière d'analyse financière.
- La formation vise également à donner aux professionnels une dimension internationale. En effet, à l'issue de cette formation, les candidats ont la possibilité de se présenter à l'examen de la certification internationale "*Corporate Finance Technical Foundations*".

PREPARATION A LA CERTIFICATION INTERNATIONALE

La formation offre la meilleure préparation à l'examen de la certification internationale "*Certificate in Corporate Finance*" attribuée par le **CISI**, un institut de renommée internationale, basé à la City de Londres et spécialisé dans les certifications professionnelles en finance.

C'est un diplôme reconnu à l'échelle internationale attestant d'une maîtrise des connaissances de base dont doivent désormais justifier les professionnels oeuvrant dans le domaine de l'analyse financière.

L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION INTERNATIONALE

L'obtention de la certification "*Certificate in Corporate Finance*" est conditionnée par la réussite à un examen comportant deux blocs :

- Un bloc "Réglementation" testant les connaissances de base de la réglementation et la législation tunisienne d'opérations financières liées à la finance d'entreprise. Ce bloc fait l'objet d'un examen d'une heure préparé par l'**IFBT** et prenant la forme de 40 questions à choix multiples. La note de passage est fixée à 70%.
- Un deuxième bloc "*Corporate Finance Technical Foundations*" testant les aspects techniques de l'analyse financière. Il est sanctionné par un examen d'une heure, prenant la forme de 50 questions à choix multiples. L'examen est préparé par le **CISI** et est assisté par ordinateur. La note de passage est fixée à 70%.

SYLLABUS RESUME

ELEMENT 1 : METHODES QUANTITATIVES APPLIQUEES A LA CORPORATE FINANCE

- 1.1- Mathématiques financières
- 1.2- Cash flows actualisation

ELEMENT 2 : L'ANALYSE DES ETATS FINANCIERS

- 2.1- Principes de base
- 2.2- Comptes sociaux et comptes consolidés
- 2.3- Les états financiers
- 2.4- Le free cash flow
- 2.5- L'analyse des états financiers (étude de cas)

ELEMENT 3 : LA STRUCTURE DU CAPITAL

- 3.1- Les titres de capital
- 3.2- Les titres de dette
- 3.3- Le coût du capital

ELEMENT 4 : INITIATION A L'EVALUATION

- 4.1- Valeur des capitaux propres et valeur de l'entreprise
- 4.2- Valeur de marché, valeur de transaction et valeur liquidative
- 4.3- Les évaluations basées sur les actifs
- 4.4- Les évaluations basées sur les flux
- 4.5- Les évaluations basées sur les multiples

ELEMENT 5 : CORPORATE TRANSACTIONS

- 5.1- Les fusions et acquisitions
- 5.2- Les opérations de Private Equity
- 5.3- Les opérations sur les titres cotés

ELEMENT 6 : REGULATION

Section 1: L'environnement réglementaire en Tunisie

- 1.1- L'infrastructure de régulation (les différentes structures du marché financier)
- 1.2- Le rôle du Conseil du Marché Financier
- 1.3- Droit des sociétés commerciales
- 1.4- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- 1.5- Délit d'initié
- 1.6- Manipulation de cours
- 1.7- Publication d'informations fausses ou trompeuses

Section 2 : Gouvernance des entreprises et éthique des affaires

- 2.1- Code de bonne gouvernance

Section 3: Offres publiques et fusions

- 3.1- Règles générales
- 3.2- Réglementation des offres publiques (RGB)

Section 4 : Les prospectus

- 4.1- Règles applicables aux prospectus (règlement du CMF relatif à l'APE)

Section 5 : Les marchés de capitaux

- 5.1- Règles régissant le marché principal de la bourse
- 5.2- Règles régissant le marché Alternatif



INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS

19 Bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, TUNISIE
T : +216 71 340 815
F : +216 71 340 806
E-mail : ifbt@planet.tn

www.ifbt.tn

